

### L'ancrage résidentiel et familial en ville nouvelle

#### Le grand projet d'aménagement des années 1970

La construction de «villes nouvelles» est une des réponses les plus courantes au défi posé par une forte croissance urbaine et un étalement important. C'est le cas des villes nouvelles franciliennes, programmées dans le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (SDAURP) en 1965, et dont la construction a débuté à partir des années 1970. Ces villes nouvelles (Cergy-Pontoise, Évry, Marne-la-Vallée, Saint-Quentin-en-Yvelines et Sénart) qui regroupent 58 communes, sont toutes situées à des distances relativement éloignées du centre de Paris, entre 15 et 40 km. L'objectif était de réaliser des villes suffisamment proches de Paris afin d'être intégrées au marché de l'emploi de la capitale et, en même temps, suffisamment éloignées pour permettre le développement progressif d'activités nécessaires pour éviter l'écueil des «cités-dortoirs».

La réalisation de ce dernier objectif s'est notamment appuyée sur la construction de centres administratifs (préfectures à Cergy et à Évry) et d'équipements scolaires (universités), culturels et sportifs. Le lien avec le cœur de l'agglomération a pu être assuré par le développement de transports collectifs (lignes RER) et



© Philippe Guignard - Iaurif

autoroutiers. La planification des logements reposait, quant à elle, sur un principe de mixité entre logements collectifs et individuels, d'une part, entre parc locatif social et logements en accession à la propriété, d'autre part. L'accession à la propriété a d'ailleurs été facilitée par la mise en place de dispositifs sans lesquels certaines personnes n'auraient pu devenir propriétaires (PSI, PIC, puis, après 1978, PAP<sup>1</sup>, dont ont très largement bénéficié les habitants des villes nouvelles). Ainsi, les villes nouvelles, tout particulièrement celles situées en Île-de-France, constituent une opération ambitieuse d'aménagement destinée à garantir aux personnes des conditions d'accueil, de logement et d'équipements conçues en rupture avec la politique des grands ensembles.

1) Respectivement : prêts spéciaux immédiats, prêts immobiliers conventionnés et prêt aidé d'accession à la propriété.

Les villes nouvelles franciliennes sont souvent perçues comme des lieux de passage. Il s'agit pourtant d'une idée reçue : bien qu'elles connaissent des départs plus importants vers la province, en particulier à Saint-Quentin-en-Yvelines, les villes nouvelles s'affirment comme des lieux d'ancrage durable et constituent des bassins résidentiels pour les habitants et pour leur descendance qui y a grandi.

Évolution de la population et du poids des villes nouvelles au sein de l'Île-de-France et de la grande couronne

Année du recensement	Population	Poids en Île-de-France	Poids en grande couronne
1968	178 238	1,9 %	6,3 %
1975	273 947	2,9 %	7,6 %
1982	444 136	4,5 %	11,2 %
1990	653 814	6,1 %	14,5 %
1999	740 797	6,8 %	15,5 %

Source : INSEE, recensements de la population de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999 (exploitations exhaustives)



L'ancrage résidentiel et familial en ville nouvelle

## Un peuplement rapide et massif

Les villes nouvelles ont été édifiées sur des espaces initialement peu peuplés, à l'exception de quelques centres anciennement urbanisés (Pontoise et Lagny-sur-Marne) ou de communes abritant des grands ensembles (Trappes). Leur population a crû fortement depuis le début des années 1970, elle n'a eu de cesse de gagner en importance non seulement au sein de l'Île-de-France, mais également au sein des départements de la grande

couronne. Entre 1968 et 1999, certaines communes ont même vu leur population décupler. Ce peuplement rapide et massif illustre parfaitement la fonction d'accueil attribuée à ces espaces urbains aménagés.

Aujourd'hui, les villes nouvelles voient leur population se stabiliser. Celle-ci se compose très majoritairement de personnes qui ne sont pas originaires des communes dans lesquelles elles résident, étant arrivées pour la plupart à l'âge adulte, ce qui constitue une originalité.

## Les villes nouvelles : lieux d'ancrage ou de passage ?

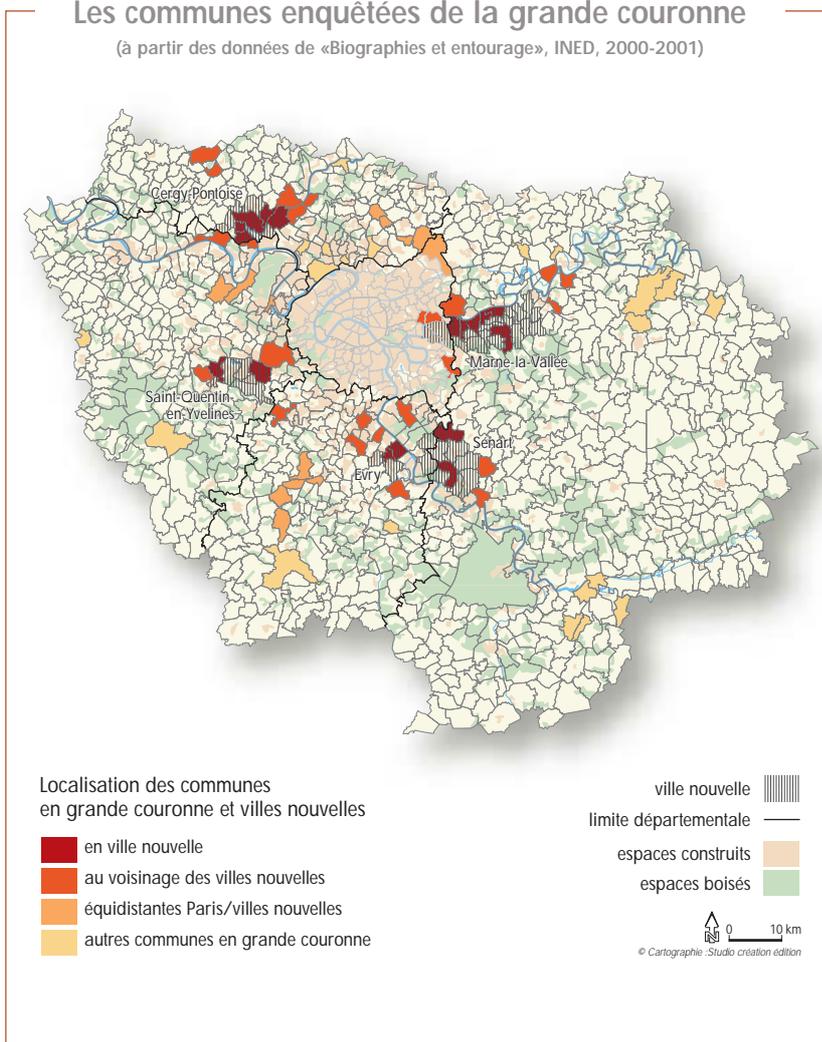
Dès lors se pose la question de la capacité des villes nouvelles à fixer durablement une population qui n'avait auparavant aucune attache familiale sur place. Les villes nouvelles sont-elles des villes qui se caractérisent par le renouvellement continu d'une population constituée de jeunes ménages ou bien ont-elles réussi à fixer la population en leur sein ? En d'autres termes, les villes nouvelles sont-elles des lieux d'ancrage ou des lieux de passage ? Le terme «ancrage» est ici utilisé car il permet de désigner plusieurs manières d'investir durablement un lieu. Il peut être mesuré par la durée de résidence des personnes dans un lieu, et, alternativement, par la présence de descendants près du domicile parental.

## Étude du point de vue des trajectoires individuelles

L'étude quantitative de ces deux dimensions de l'ancrage des habitants des villes nouvelles ne peut reposer exclusivement sur les données du recensement. Afin de savoir si les villes nouvelles constituent ou non des lieux de passage, il faut disposer des trajectoires résidentielles individuelles des personnes. Par ailleurs, la mise en évidence d'un ancrage par la descendance nécessite des informations sur le lieu de résidence des enfants des habitants des villes nouvelles, information qui ne peut être recueillie qu'à l'échelon individuel. L'enquête «Biographies et entourage» permet de répondre à ces questions. Cette enquête concerne en

### Les communes enquêtées de la grande couronne

(à partir des données de «Biographies et entourage», INED, 2000-2001)



L'ancrage résidentiel et familial  
en ville nouvelle

effet 2 830 Franciliens des générations 1930-1950, celles précisément ciblées par le projet des villes nouvelles. Au total, 421 trajectoires résidentielles sont passées par une des cinq villes nouvelles franciliennes et 336 personnes y demeurent encore en 2000-2001, au moment de l'enquête. D'une part, à partir du récit des trajectoires résidentielles et familiales des enquêtés, il est possible d'analyser la durée de résidence en ville nouvelle, ainsi que les lieux de destination après un passage en ville nouvelle. D'autre part, les enquêtés fournissant des informations sur leur entourage, on peut étudier l'implantation géographique de la famille. Cette enquête permet de plus de traiter ces questions de manière comparative. Dans cette optique, on compare les trajectoires résidentielles et familiales des habitants des villes nouvelles à celles des autres habitants des départements de la grande couronne, en individualisant les communes enquêtées proches des villes nouvelles. En effet, en ne faisant porter cette étude qu'à l'échelle de la grande couronne, on place la problématique des villes nouvelles dans celle de la périurbanisation de la métropole parisienne, la plus appropriée pour l'étude des trajectoires résidentielles.

**Les villes nouvelles  
ne se distinguent pas  
comme lieux de passage**

**Des migrations vers la province un  
peu plus fréquentes, en particulier à  
Saint-Quentin**

L'enquête ayant pour terrain l'Île-de-France, il est nécessaire, en préambule de son étude, de rechercher si les migrations vers la province ont été plus importantes en provenance des villes nouvelles, pour les 50-70 ans. D'après les traitements effectués par l'Aurif<sup>2</sup>, entre 1990 et 1999, le taux de départ vers la province est de 12,9 % pour les ménages des villes nouvelles, et de 12,5 % pour les ménages du reste de la grande couronne. Cette différence est donc minime.

Cependant, les taux varient d'une ville nouvelle à l'autre, allant de 11,6 % à Marne-la-Vallée à 14,7 % à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ainsi, certaines villes nouvelles ont connu récemment plus de départs vers la province (et pas seulement des retours vers la région d'origine) que le reste de la grande couronne. Qu'en est-il des personnes de 50 à 70 ans demeurées en Île-de-France ?

**Les villes nouvelles :  
un choix résidentiel durable**

L'enquête permet en revanche d'établir si les étapes résidentielles effectuées en ville nouvelle par les 50-70 ans demeurés en Île-de-France ont une durée supérieure ou inférieure aux étapes résidentielles effectuées dans les autres communes de la grande couronne, ce qui dans le second cas confirmerait l'hypothèse selon laquelle les villes nouvelles font figure de lieux de passage dans le paysage périurbain francilien. La construction des villes nouvelles n'ayant pris place qu'au début des années 1970, on ne s'intéresse ici qu'à la durée des étapes résidentielles ayant débuté à partir de cette date.

Une première analyse révèle que les étapes résidentielles effectuées en ville nouvelle à partir de 1970 sont d'une durée proche de celles effectuées dans les communes de leur voisinage. Leur durée moyenne est même plus élevée que celle des étapes effectuées dans une autre commune de la grande couronne (hors voisinage des villes nouvelles). Les étapes résidentielles y sont, plutôt moins fréquemment qu'ailleurs dans la grande couronne, de courte durée (5 ans et moins). De plus, les étapes de longue durée (16 ans et plus) sont tout aussi fréquentes dans les villes nouvelles. Par conséquent, résider dans une ville nouvelle est un choix au moins aussi durable que d'habiter une autre commune de la grande couronne. Ce résultat peut trouver une explication dans le fait

Caractéristiques des durées des étapes résidentielles  
selon leur localisation

Répartition des étapes résidentielles	Localisation des étapes résidentielles		
	Ville nouvelle (570 étapes)	Voisinage des villes nouvelles (815 étapes)	Reste de la grande couronne (1 256 étapes)
Durée moyenne (années)	10,7	11,2	10,0
5 ans et moins	33 %	36 %	43 %
6 à 10 ans	23 %	22 %	19 %
11 à 15 ans	16 %	12 %	11 %
16 ans et plus	28 %	30 %	27 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : «Biographies et entourage», INED

<sup>2)</sup> Ces résultats proviennent du traitement du fichier détail zones de plus de 50 000 habitants du recensement de 1999 (exploitation complémentaire). L'échantillon porte sur les ménages dont la personne de référence est âgée de 50 à 70 ans en 1999 (générations 1930-1950). Un taux de départ de 12,9 % en ville nouvelle signifie que 12,9 % des ménages des générations 1930-1950 qui résidaient en ville nouvelle en 1990 habitent en province en 1999.

que le profil des personnes venant y effectuer des étapes résidentielles (jeunes ménages avec enfants accédant souvent à la propriété) est favorable à une installation durable : premièrement, les personnes étant arrivées à un moment où la famille était déjà constituée, le logement en ville nouvelle correspond à leurs besoins pour plusieurs années ; deuxièmement, l'accès à la propriété se traduit par une baisse de la mobilité.

#### Des changements de résidence au sein d'une même ville nouvelle

De plus, pour les personnes qui ne sont pas arrivées en ville nouvelle en accédant à la propriété, un changement de logement n'implique pas nécessairement de quitter les villes nouvelles. En effet, une proportion importante de personnes (42 % des 421 enquêtés dont les trajectoires résidentielles sont passées par une ville nouvelle) ont occupé au moins deux logements différents en ville nouvelle, en passant soit du statut de locataire à celui de propriétaire, soit de la propriété d'un logement collectif à celle d'un logement individuel. Ce résultat montre bien que l'offre de logements diversifiée en villes nouvel-

les a pu permettre à un nombre important de leurs habitants d'accéder à la propriété sur place. Ces étapes multiples au sein des villes nouvelles peuvent également concerner des femmes qui, après avoir divorcé, ont retrouvé un logement dans la ville nouvelle où elles résidaient auparavant.

#### Les villes nouvelles fixent les trajectoires résidentielles

Si l'on s'intéresse, non plus aux étapes résidentielles mais aux trajectoires résidentielles, en recherchant où se sont dirigées les personnes qui, à l'âge de 30 ans, résidaient dans une commune des départements de la grande couronne, il apparaît que les villes nouvelles ne sont pas plus des lieux de passage que les autres communes de la grande couronne. En effet, 46 % des personnes qui, à l'âge de 30 ans, résidaient dans une ville nouvelle, habitent toujours dans la même commune au moment de l'enquête. Cette proportion est tout à fait équivalente à celles calculées pour les communes de leur voisinage (46 %) ou pour les autres communes de la grande couronne (45 %). Ces résultats tendent donc à montrer que

globalement, au fil du temps, les habitants des villes nouvelles des générations 1930-1950 se sont ancrés dans leur commune de résidence.



© Philippe Guignard - Iaurif

#### Les villes nouvelles : des bassins de vie

L'ancrage résidentiel des habitants des villes nouvelles est encore plus évident lorsqu'on dépasse l'échelle communale. Une grande majorité des habitants des villes nouvelles qui, entre l'âge de 30 ans et le moment de l'enquête, ont changé de commune de résidence, se sont dirigés vers une commune située à proximité de leur ancien lieu de résidence. Or ce n'est pas le cas des autres habitants de la grande couronne qui, lorsqu'ils ont changé de commune de résidence, sont préférentiellement partis soit vers une commune de la grande couronne située à plus de 10 km de leur ancienne résidence, soit vers le centre de la métropole (Paris et petite couronne). Cela signifie que les Franciliens qui ont quitté leur commune de résidence en ville nouvelle se sont dirigés vers une commune limitrophe, sinon toute proche. Ainsi, les villes nouvelles forment de véritables bassins de vie au sein desquels les ménages se fixent durablement, sans pour autant demeurer dans leur périmètre.

Localisation du lieu de résidence des enquêtés, au moment de l'enquête, en fonction de leur lieu de résidence à l'âge de 30 ans

Résidence au moment de l'enquête	Résidence à l'âge de 30 ans		
	Ville nouvelle (111 enquêtés)	Voisinage des villes nouvelles (282 enquêtés)	Reste de la grande couronne (460 enquêtés)
Dans la même commune	46 %	46 %	45 %
À moins de 5 km	25* %	9 %	11 %
Entre 5 et 10 km	14 %	12 %	6 %
En grande couronne à plus de 10 km	7 %	20 %	25 %
À Paris	4 %	4 %	4 %
Dans la petite couronne	4 %	9 %	8 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : «Biographies et entourage», INED

\* 25 % des 111 enquêtés qui résidaient en ville nouvelle lorsqu'ils avaient 30 ans se retrouvent, au moment de l'enquête, à moins de 5 km de là où ils résidaient à l'âge de 30 ans

L'ancrage résidentiel et familial  
en ville nouvelle

## Les villes nouvelles : des lieux familiaux ?

### Les descendants franciliens résident souvent près de leurs parents

Afin de vérifier si cet ancrage résidentiel s'accompagne d'un ancrage familial, on a procédé au calcul des distances entre le lieu de résidence des enquêtés et celui de leurs enfants demeurés en Île-de-France<sup>3</sup>. Les courbes de répartition des distances parents-enfants sont très proches pour les parents résidant dans le voisinage des villes nouvelles et pour ceux domiciliés dans une autre commune des premières couronnes périurbaines. En revanche, la courbe pour les parents qui résident en ville nouvelle se différencie dans le sens d'une plus grande proximité entre parents et enfants. On vérifie, en effet, que la distance médiane pour les relations parents-enfants (distance en deçà de laquelle on trouve la moitié des enfants) est significativement plus faible lorsque les parents enquêtés vivent dans une ville nouvelle<sup>4</sup>. Ainsi, la moitié des enfants cités par un parent résidant en ville nouvelle vivent à moins de 7,5 km

3) Les enquêtés résidant dans les communes les plus éloignées de Paris ont été exclus, en partant de l'hypothèse qu'avoir un enfant à 10 km de chez soi n'a pas la même signification en termes de «choix de proximité» selon que l'on réside à Évry ou à Fontainebleau. Ainsi, parmi les communes de la grande couronne non situées au voisinage des villes nouvelles, n'ont été retenues que celles qui appartiennent aux premières couronnes périurbaines (cf. Carte). Par ailleurs, seuls les enfants franciliens adultes (18 ans et plus) qui ont décohabité ont été pris en compte, car c'est à eux que s'est posé le choix de vivre à proximité, ou non, de leurs parents.

4) Un test statistique du «Chi2» permet de démontrer l'existence d'une relation entre la distance entre parents et enfants et la localisation de la résidence du parent. Or cette relation va dans le sens d'une plus grande proximité lorsque le parent réside en ville nouvelle.

de celui-ci alors que cette distance dépasse 10,5 km quand le parent réside dans les communes de leur voisinage ou dans le reste des premières couronnes périurbaines. Les enfants franciliens des habitants des villes nouvelles de ces générations vivent donc plus souvent à proximité de leurs parents. Pour autant, demeurent-ils dans la ville nouvelle ?

### Les descendants franciliens habitent les villes nouvelles...

C'est bien ce que l'on observe : 42,7 % des enfants franciliens des habitants des villes nouvelles résident eux-mêmes dans une ville nouvelle, presque systématiquement celle de leurs parents. Au total, sur dix enfants qui résident en ville nouvelle, sept sont cités par un enquêté qui réside lui-même en ville nouvelle.

On note, en outre, que les enfants des habitants des villes nouvelles se sont moins fréquemment dirigés vers le centre de l'agglomération parisienne (Paris et petite couronne) que

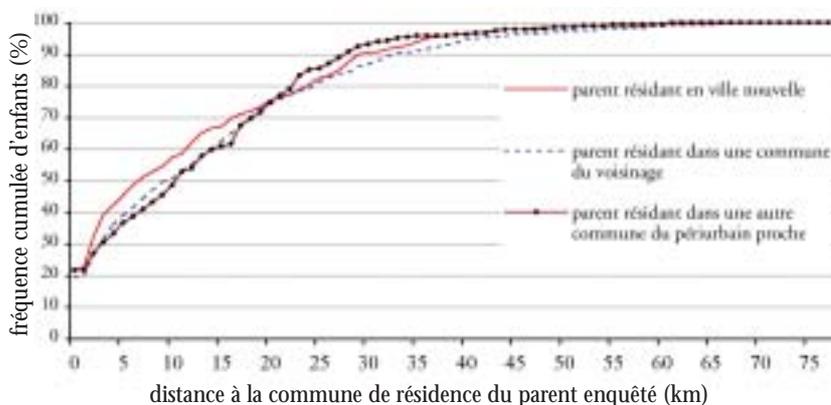
ceux dont les parents résident dans les autres communes du périurbain proche.

Peut-être ces enfants ont-ils trouvé en ville nouvelle ce à quoi les autres enfants n'ont pu accéder qu'en se rapprochant du centre (un logement et/ou un emploi) ?

### Ces villes nouvelles attirent les enfants originaires de communes voisines

Des différences existent dans la répartition spatiale des enfants des habitants qui ne résident pas en ville nouvelle. En effet, les enfants des habitants du voisinage des villes nouvelles vivent plus souvent en ville nouvelle que les enfants des habitants des autres communes des premières couronnes périurbaines. Ils sont 11,8 % à le faire dans un cas, 3,8 %, dans l'autre. Cette tendance qu'ont ces enfants à s'implanter en ville nouvelle contribue à ancrer ces villes dans leur environnement périurbain, car cette inscription spatiale des réseaux familiaux peut être interprétée comme

Répartition des distances parents-enfants franciliens  
selon le lieu de résidence du parent enquêté



Source : «Biographies et entourage», INED

**Lecture horizontale** : la distance en deçà de laquelle on trouve 40 % d'enfants franciliens ayant décohabité varie de 3,5 km (quand le parent réside en ville nouvelle) à 7,5 km (quand il réside dans une autre commune du périurbain proche).

**Lecture verticale** : 59 % des enfants se trouvent à moins de 10 km du parent enquêté, lorsque ce dernier réside en ville nouvelle. Cette proportion est de 49 % lorsque le parent réside dans une commune du voisinage des villes nouvelles.

L'ancrage résidentiel et familial  
en ville nouvelle

la constitution de bassins de vie autour des villes nouvelles, déjà entrevue dans l'étude des trajectoires résidentielles. Elle tient pour une large part à l'importance et à la diversité de l'offre locative en ville nouvelle.

**Villes nouvelles,  
lieux d'ancrage et  
bassins de vie**

On constate ainsi que les villes nouvelles ne sont pas plus des lieux de passage que les autres communes périurbaines. Plus encore, elles forment des bassins de vie en constituant pour leur population une offre de logements leur permettant de se fixer. Cependant l'échelle communale n'est pas l'échelle unique de polarisation des trajectoires résidentielles, ce

qui permet de comprendre que certains quartiers ou certaines communes voient leur population en pleine recomposition. À l'échelle de la ville nouvelle tout entière, les habitants semblent s'être installés durablement et, ce, d'autant plus durablement que leurs enfants demeurent souvent dans la ville nouvelle une fois devenus adultes.

Par ailleurs, la présence dans les villes nouvelles d'enfants originaires de leur voisinage, en intégrant les villes nouvelles au sein de leur environnement urbain, renforce la constitution de bassins de vie. Enfin, cet ancrage des populations et notamment de leur descendance qui a grandi dans les villes nouvelles atteste de la constitution d'une mémoire d'habitants qui participe à faire de ces lieux des villes à part entière.

«Biographies et entourage»

Cette enquête a reçu le soutien financier de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), de la Direction de la population et des migrations (DPM), de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), de la Direction régionale de l'Équipement d'Île-de-France (DREIF), de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France (IAURIF), de l'Observatoire du développement économique parisien (ODEP - Mairie de Paris), de la Régie autonome des transports parisiens (RATP), du ministère de la Recherche (Action concertée incitative ville).

Répartition de la résidence des enfants franciliens  
selon la résidence du parent enquêté

Résidence des enfants franciliens	Lieu de résidence du parent enquêté		
	Ville nouvelles (351 enfants)	Voisinage des villes nouvelles (484 enfants)	Reste des premières couronnes périurbaines (260 enfants)
Paris	12,2* %	13,4 %	14,6 %
Petite couronne	11,7 %	20,5 %	23,1 %
Villes nouvelles	42,7 %	11,8 %	3,8 %
Grande couronne	33,4 %	54,3 %	58,5 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : «Biographies et entourage», INED

\* 12,2 % des enfants franciliens cités par des parents résidant en ville nouvelle vivent à Paris